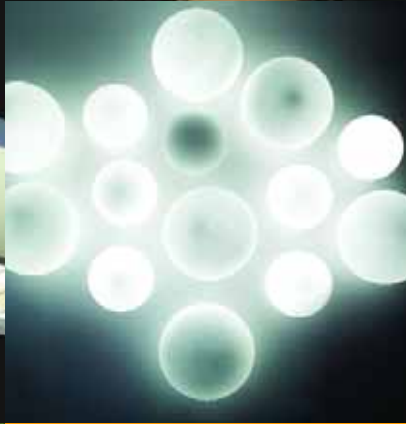
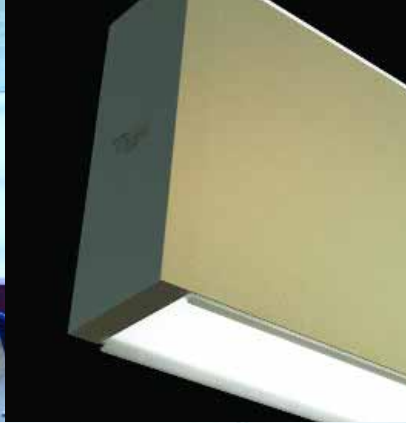


JUIN-AOÛT 2007 VOLUME 18 NUMÉRO 2

ESQUISSES

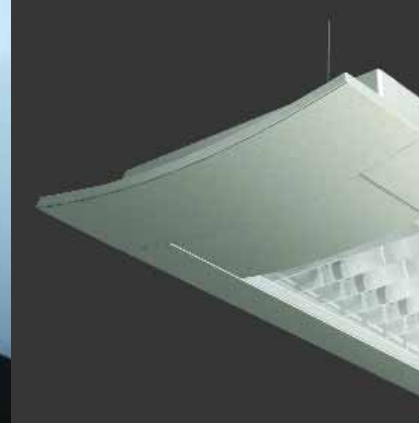




Plus
que de
la lumière



www.lumigroup.net
514.270.3552



LumiGroup



EN ÉDITORIAL, DE VALEURS, D'OBJECTIFS ET DE STRATÉGIES 5

BERNARDO GÓMEZ PIMIENTA, ARCHITECTE DE LA LUMIÈRE 8

DU CAFÉ ET DES LETTRES À LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE 12

DE COMPLAISANCE ET DE COMPROMISSION 14

UN BÂTIMENT VERT AU PAYS DES GLACES 16

LA TRANSPARENCE DÉMOCRATIQUE 20

COUP DE CŒUR LA MARCHÉ, C'EST LA SANTÉ ET LE PLAISIR DES YEUX. SURTOUT QUAND ON SE PROMÈNE LE NEZ EN L'AIR ET QUE L'ON PREND LE TEMPS DE SUIVRE LES FORMES, LES COULEURS ET LES TEXTURES DES BALCONS ET CORNICHES DE MONTRÉAL. GARE AUX TROUS... QUAND MÊME ! | PHOTOS PIERRE LACERTE



EN COUVERTURE AVEC L'ÉTÉ, VIENNENT LES VACANCES ET LA LECTURE QUE L'ON A PARFOIS NÉGLIGÉE DANS LE FEU DE L'ACTION. LE NOUVEAU CAFÉ DES LETTRES DE LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE FERA OFFICE DE PLAGE URBAINE POUR DE TRÈS NOMBREUX ESTIVANTS. | PHOTO MARC CRAMER



ESQUISSES@OAQ.COM

RESPONSABLE DU BULLETIN **PIERRE LACERTE** | RÉVISION **CHRISTINE DUFRESNE** | INFOGRAPHIE **LINDA THERRIAULT**
DÉPÔT LÉGAL | BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC | BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA | CE NUMÉRO EST TIRÉ À 4 300 EXEMPLAIRES

ESQUISSES VISE À INFORMER LES MEMBRES SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE AU QUÉBEC ET SUR LES SERVICES DE L'ORDRE. ESQUISSES VISE ÉGALEMENT À CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DE LA PROFESSION ET À UNE PROTECTION ACCRUE DU PUBLIC. LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS ESQUISSES NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT CELLES DE L'ORDRE. LES PRODUITS, MÉTHODES ET SERVICES ANNONCÉS SOUS FORME PUBLICITAIRE DANS ESQUISSES NE SONT EN AUCUNE FAÇON APPROUVÉS, RECOMMANDÉS, NI GARANTIS PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC.

ESQUISSES EST PUBLIÉ CINQ FOIS L'AN PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
 1825, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3H 1R4
 TÉLÉPHONES 514.937.6168 1.800.599.6168 | TÉLÉCOPIEUR 514.933.0242 | COURRIEL INFO@OAQ.COM | TOILE WWW.OAQ.COM

PERSONNEL DE L'ORDRE

	POSTE COURRIEL
LUCIE AUBIN SECRÉTAIRE AU STATUTAIRE	222 laubin@oaq.com
CLAUDE BONNIER, ARCHITECTE ENQUÊTEUR	232 cbonnier@oaq.com
DANIEL CHEVARIE, ARCHITECTE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION	220 dchevarie@oaq.com
DIANE CLAING ADJOINTE À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE	205 dclaing@oaq.com
RENÉ CRÊTE, ARCHITECTE SYNDIC ADJOINT	249 rcrete@oaq.com
PIERRE COLLETTE, ARCHITECTE SYNDIC	231 pcollette@oaq.com

	POSTE COURRIEL
JEAN-CLAUDE DUFOUR COMPTABLE	230 jcdufour@oaq.com
JEAN-PIERRE DUMONT, AVOCAT SECRÉTAIRE	211 jpdumont@oaq.com
GRACE DUROCHER ADJOINTE À LA DIRECTION	221 gdurocher@oaq.com
CAROLE GIARD, NOTAIRE REGISTRAIRE	251 cgiard@oaq.com
LYNDA GODIN SECRÉTAIRE À L'ADMISSION	212 lgodin@oaq.com
JEANNINE HAINEAULT ADJOINTE À LA FORMATION CONTINUE	202 jhaineault@oaq.com

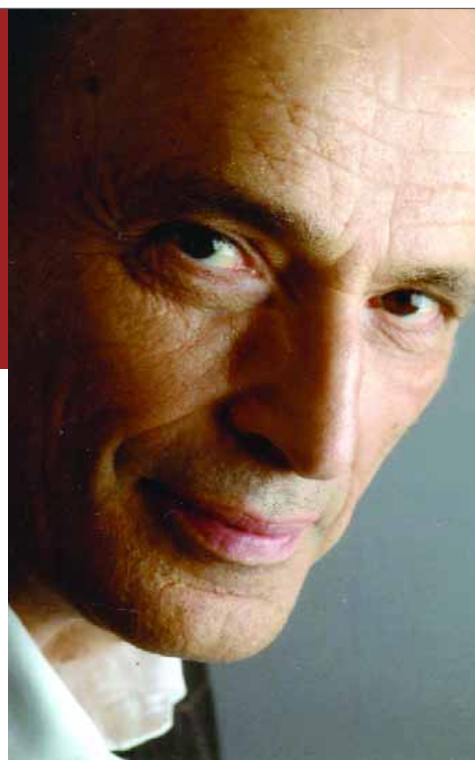
	POSTE COURRIEL
PIERRE LACERTE RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS	223 placerte@oaq.com
CLÉMENCE LAROCHELLE, CRHA RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE	208 clarochelle@oaq.com
ALAIN LAFLEUR, ARCHITECTE INSPECTEUR	224 alafleur@oaq.com
JEAN-PIERRE MANFÉ RÉGISSEUR	200
LISE PELLERIN ADJOINTE AUX COMMUNICATIONS	233 lpellerin@oaq.com
HAKIMA ZIDANI RÉCEPTIONNISTE	0 hzidani@oaq.com

LA PLUS HAUTE MARCHÉ DU PODIUM POUR MARIO SAIA

Le 12 mai dernier, l'Institut royal d'architecture du Canada remettait sa Médaille d'or à l'architecte Mario Saia. La plus haute distinction qui puisse être décernée en architecture au Canada lui a été attribuée en reconnaissance de sa contribution aussi remarquable qu'exceptionnelle à l'architecture canadienne.

Les commentaires du jury sur le récipiendaire sont plus qu'éloquents : « Parmi les architectes les plus importants et les plus expérimentés du Canada, Mario Saia est l'un des plus provocateurs. Ses bâtiments ne s'inscrivent pas dans le monde du familier, du confortable ou du conservateur. Mario Saia recule les frontières du conventionnel et incite les usagers et les passants à réfléchir à la signification et au but de l'architecture, de l'urbanisme et du milieu. Il accorde toujours une grande attention au contexte et aborde ses projets dans un esprit d'innovation. »

Nous ne pouvons que le féliciter chaleureusement.



LES CINQ MERVEILLES DU XX^E SIÈCLE

Pour souligner son 100^e anniversaire, l'Institut royal d'architecture du Canada reconnaît la valeur de cinq bâtiments et leur octroie un Prix du XX^e siècle.

Ce nouveau prix reconnaît l'excellence durable de bâtiments dont l'architecture revêt une importance particulière sur la scène de l'architecture canadienne. Il vise à primer des bâtiments qui ont « traversé l'épreuve du temps », comme le soulignait l'architecte Paul-André Tétreault, chancelier du Collège des fellows de l'IRAC, lors de l'annonce des bâtiments primés, le 11 mai dernier. Les projets choisis peuvent avoir été réalisés au Canada par un architecte d'ici ou d'ailleurs. S'ils ont été construits ailleurs dans le monde, ils doivent l'avoir été par un architecte canadien.



Voici les projets lauréats :

- | **Habitat 67**, à Montréal, conçu par Moshe Safdie
- | **La Wolf House**, à Toronto, conçue par Barton Myers, architecte
- | **Le Toronto Dominion Centre**, conçu par Ludwig Mies van der Rohe, avec John B. Parkin Associates, Bregman & Hamann Architects et Scott Associates
- | **La Smith House 2**, à Vancouver Ouest, conçue par Arthur Erickson
- | **L'Université Simon Fraser**, également conçue par Arthur Erickson

DE VALEURS, D'OBJECTIFS ET DE STRATÉGIES

Récemment, lors de son congrès annuel, l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) interpellait les participants sur le thème suivant : « Comment l'efficacité énergétique est-elle prise en compte dans les processus de conception intégrée ? »

A priori, il m'a toujours paru extrêmement séduisant et logique que l'architecte mette à contribution les compétences externes pouvant enrichir la conception du projet dès le début de l'entreprise. Cela permet une meilleure intégration d'éléments structuraux ou de mécanique du bâtiment, par exemple.

L'architecte dont on parle ici a très bien saisi les objectifs du client. Il est en mesure d'exprimer une vision du projet qui sert ces objectifs et se sent tout à fait à l'aise de partager cela avec les partenaires. Évidemment, il conserve une grande ouverture d'esprit.

DANS LA PLUPART DES PROJETS, CE SERONT D'ABORD LES VALEURS DU CLIENT QUI SERONT EXPRIMÉES ET QUI DÉTERMINERONT LES OBJECTIFS À ATTEINDRE. ET POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS, DIVERS MOYENS SERONT ENVISAGÉS, DONT L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.

Au-delà du principe général énoncé, il semble cependant qu'il existe plusieurs façons de structurer l'exercice de processus de conception intégré (PCI). L'une d'elles est exprimée dans un document de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) signé par Alex Zimmerman et intitulé *Guide sur le processus de conception intégré* comportant plusieurs énoncés qui ont de quoi surprendre.

Bien sûr, ce guide décrit le PCI comme un travail d'équipe, ce qui est évident, mais on y considère le rôle de l'architecte comme équivalent à celui des autres partenaires. Il en ressort que l'harmonisation du travail d'équipe revient à un animateur ou « facilitateur ». Selon cette conception, l'architecte devrait donc délaissé son rôle habituel de chef d'orchestre pour se contenter de celui de simple violon. Heureusement, il existe d'autres approches en matière de PCI qui répondent plus adéquatement aux objectifs des projets.

À propos de l'efficacité énergétique

Si le projet n'a trait qu'à la seule efficacité énergétique (EE), par exemple la réfection de l'isolation de l'enveloppe, il est clair que c'est l'EE qui sera la finalité du projet. Mais dans la plupart des projets, ce seront les valeurs que le client souhaite mettre de l'avant qui seront d'abord exprimées. Ces valeurs, qui peuvent être de tous ordres, détermineront les objectifs à atteindre. Si le sujet n'est pas spécifiquement abordé par le client, ce peut être le rôle des professionnels de lui demander ce qu'il pense. De ces valeurs découlent des objectifs à atteindre. Et pour les atteindre, divers moyens seront envisagés, parmi lesquels on considérera l'efficacité énergétique.

Si la pérennité est une valeur importante pour le client, l'objectif à atteindre pourra être, par exemple, la durabilité des ouvrages. Dans ce cas, on voudra certainement favoriser les matériaux de haute résistance et peut-être même faire en sorte que l'efficacité énergétique soit considérée.

Dans d'autres circonstances, les valeurs mises de l'avant peuvent être l'affirmation du respect culturel ou interculturel, ou encore l'engagement, la solidarité, etc. Quoi qu'il en soit, la durabilité et le bien-être des occupants constituent des objectifs souvent jugés importants.

L'architecte s'assurera que les moyens utilisés n'entrent pas en contradiction avec les objectifs à atteindre. Un abaissement de température trop important peut, par exemple, entraîner l'apparition de moisissures et être la cause d'un environnement malsain.

On aura compris que je défends un point de vue où les moyens comme l'efficacité énergétique ne prennent pas la place des objectifs.

CADEAU D'ÉTAT

Au printemps dernier, un jury présidé par Jean-Pierre Raffarin, ancien premier ministre français, a désigné l'équipe des firmes Franklin Azzi Architecture et Paul Armand Grether, architectes, lauréate du concours pour le réaménagement du **Centre de la francophonie des Amériques** à Québec. Ce centre se veut le cadeau de la France à la ville de Québec pour son 400^e anniversaire.

Ce futur lieu culturel d'échange, de rencontre, de recherche et de diffusion est destiné à donner un sens et une forme à l'idée de francophonie, ce qui entraînera la réalisation de plusieurs espaces distincts, incluant des volets muséal, historique et généalogique.

Pour accéder au Centre de la francophonie des Amériques, le visiteur pénétrera dans une grande nef qui relie les niveaux et les différents éléments du programme. L'ouvrage de plus de 1,5 million de dollars ouvrira ses portes au printemps 2008.



CULTURE DU SON AUX JARDINS DE MÉTIS

La 8^e édition du Festival international de jardins de Métis célèbre le son, un élément essentiel mais peu exploré dans l'expérience du paysage. L'événement, qui se déroule du 23 juin au 30 septembre 2007, présente 14 jardins contemporains exceptionnels de concepteurs venus d'Allemagne, des États-Unis, de France, de l'Ontario et du Québec.

Parmi les aménagements proposés, cinq nouveaux jardins explorent différentes façons d'intégrer le son au parcours des visiteurs et d'amener ceux-ci à prendre conscience de la part de l'audible dans le paysage. Résultant de collaborations entre architectes, architectes de paysage et artistes du son, ces œuvres intégreront des éléments sonores, ou bien se feront elles-mêmes instruments de musique, voire paysages de l'ouïe. Du traitement électronique du son émis par des peupliers aux résonances harmonieuses de cubes sonores dans une pièce d'eau, les visiteurs sont conviés à une expérience inédite. Pour des renseignements supplémentaires, visiter le www.jardinsmetis.com





FINAR plus que de l'acier
à votre service depuis 1981

Bâtiments d'acier

DESIGN CONSTRUCTION

NOUVELLE ADMINISTRATION

- INDUSTRIELS
- COMMERCIAUX
- RECRÉATIFS...
- CONVENTIONNELS
- PREFABRIQUÉS
- RELOCALISABLES...
- DE 3 000 À 150 000 pi²...

Economisez
**TEMPS, ARGENT
ET TRACAS.**

1 800 267 2411

QUÉBEC ONTARIO ATLANTIQUE USA

www.finar.com

AERMQ

Association des entrepreneurs en revêtement métallique du Québec

MAINTENANT DISPONIBLE !

PROGRAMME DE CERTIFICATION DE CONFORMITÉ

- Assistance dans la conception des projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique ;
- Manuel technique complet avec détails, devis types, et informations sur les produits connexes ;
- Vérification des matériaux au chantier suivi d'émission de rapports d'inspection ;
- Émission de certificats de conformité ;

NOUVEAU CONCOURS :

Excellence en design utilisant le revêtement métallique

Informations : Larry O'Shaughnessy, arch. D.G.
tél. : (450) 434-1164 ou sans frais : 1 877 434-1164
courriel : info@aermq.qc.ca
ou visitez www.aermq.qc.ca

BERNARDO GÓMEZ-PIMIENTA, ARCHITECTE DE LA LUMIÈRE

L'ARCHITECTE MEXICAIN LE PLUS IMPORTANT DE SA GÉNÉRATION REVIENT AU QUÉBEC DONNER SA DEUXIÈME CONFÉRENCE SUR LE THÈME DE LA LUMIÈRE COMME FIL CONDUCTEUR POUR ARRIVER À L'ESSENTIEL...

Prix **2007** d'excellence en architecture

Diplômé en architecture de l'Université d'Anáhuac à Mexico et de l'Université Columbia à New York, auteur de plus de 100 projets d'architecture au Mexique, en Europe et aux États-Unis, Bernardo Gómez-Pimienta a présidé le jury de la 24^e édition des Prix d'excellence en architecture de l'OAQ ainsi que le jury des prix NOVUS 2007, un concours visant la conception d'un mobilier urbain (abribus) intégrant de l'éclairage DEL alimenté par énergie solaire.

Un architecte au parcours lumineux

Bernardo Gómez-Pimienta est né à Bruxelles le 18 août 1961. Après de brillantes études en architecture au Mexique et aux États-Unis, il cofonde la firme TEN arquitectos qu'il codirige de 1987 à 2003, pour ensuite démarrer sa propre agence, BGP arquitectura, en 2003. Il est doyen de l'École d'architecture d'Anáhuac, vice-président aux affaires internationales de la Fédération des associations d'architectes, et membre de l'Académie nationale d'architecture et du programme national des créateurs de CONALCUTA.

Avec TEN arquitectos, Bernardo Gómez-Pimienta met ses talents à profit dans de nombreux projets d'architecture et d'urbanisme de Mexico comme l'École nationale de théâtre, l'hôtel Habita, le Théâtre Insurgentes, le Centre français de la jeunesse de Lindavista, les bâtiments de services de Televisa, ainsi que le Centre JVC de congrès et d'expositions à Guadalajara. Ces projets feront l'objet d'importantes publications nationales et internationales, et vaudront à l'architecte le premier prix Mies-van-der-Rohe latino-américain en 1998.

Bernardo Gómez-Pimienta a reçu plus de 40 récompenses qui soulignent l'importance de sa carrière et l'excellence de son œuvre. Il a d'ailleurs été qualifié par *Times Magazine* d'architecte mexicain le plus important de sa génération. Son travail a influencé bon nombre de jeunes designers et d'architectes latino-américains, ouvrant la porte à une création contemporaine capable de conjuguer avec élégance et justesse les aspirations du monde moderne et les traditions de la culture locale.

Avec BGP arquitectura, Bernardo Gómez-Pimienta se lance dans un travail multidisciplinaire, intégrant la conception de mobilier et d'objets à sa démarche architecturale. La firme s'implique ainsi dans de nouveaux projets à différentes échelles, consacrant autant de rigueur à la conception d'une simple tasse à café qu'à la création d'une chaise, d'une maison, d'un parc ou d'une tour de plus de 100 mètres ...



De l'objet à l'échelle urbaine : une démarche complémentaire

La conférence de l'architecte portera sur son travail multidisciplinaire et sur le fil conducteur qui lie toutes ses œuvres : la lumière.

Qu'il travaille à une micro ou à une macro échelle, Gómez-Pimienta se sert de la lumière comme d'un « matériau de construction que l'on peut employer comme si c'était du béton armé ou du fer », explique-t-il, et il poursuit : « La lumière au Mexique a des caractéristiques très particulières, à cause, bien sûr, de la proximité des tropiques, de l'altitude de la ville de Mexico (2000 mètres) et de la pollution qui lui donne une teinte étrange avec laquelle je joue beaucoup. »

En s'appuyant sur des projets comme l'hôtel Habita ou les bâtiments de services de Televisa, Bernardo Gómez-Pimienta expliquera le sens qu'il donne à la lumière et la manière dont il l'utilise pour imbriquer matériaux et technologie avec différentes valeurs culturelles et sociales. Car la lumière lui permet de créer des espaces dans lesquels les hommes sont capables d'interagir, de se reconnaître et de s'exprimer pleinement : « Je conçois l'architecture comme une activité marquée par son époque, où l'on est à même de saisir et de retranscrire toute une organisation sociale, une technologie, un niveau de culture, d'art et d'économie, bref, toutes les aspirations de la société sont contenues dans l'architecture, et c'est ce qui en fait la force et la beauté. »

La philosophie de BGP arquitectura s'appuie sur une création variée qui tient compte de diverses typologies appliquées à un concept unique à chaque projet. Le résultat donne une architecture contemporaine avec des accents et une rigueur dignes des plus grands modernistes. Et tout comme Mies van der Rohe ou Le Corbusier, Bernardo Gómez-Pimienta se concentre sur des formes et des volumes simples qu'il travaille de l'extérieur vers l'intérieur en épurant l'espace jusque dans les moindres détails, incluant le meuble et l'objet. Pour lui comme pour les grands, le design industriel est une partie inhérente du travail de création de l'architecte. Ainsi, l'objet ou le meuble permet une expérimentation des matières, des structures et de la lumière qui alimente continuellement le langage architectural. La légèreté, la modernité et l'élégance de ses créations passent par le design d'objets. Bernardo Gómez-Pimienta conclut en disant : « Le design industriel a grandement influencé mon œuvre. Lorsque je dessine un objet, je le travaille toujours en allant à l'essentiel. J'applique cette méthodologie sur mes bâtiments en m'obligeant toujours à en dire plus avec moins de moyens, et la lumière est le matériau le plus approprié pour arriver à ce résultat. »

VOUS ÊTES CONVIÉS À VENIR ENTENDRE BERNARDO GÓMEZ-PIMIENTA AU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC (À QUÉBEC), LE JEUDI 7 JUIN À 19 H. LE NOMBRE DE PLACES ÉTANT LIMITÉ, IL EST ESSENTIEL DE S'INSCRIRE EN LIGNE À WWW.PEA-OAQ.COM/EVENEMENTS POUR OBTENIR SON LAISSEZ-PASSER.

« SE SENTIR ÉCOUTÉ.

POUVOIR JUGER DES ADULTES ET LEUR ATTRIBUER UN PRIX.

AVOIR DES EXPLICATIONS INTELLIGENTES. »



C'est en ces termes que les jeunes architectes en herbe formant le jury provincial du Choix des enfants ont qualifié leur participation au programme d'éveil et de sensibilisation à l'architecture auquel ils participent depuis le mois de septembre 2006.

Le 31 mars 2007, les cinq enfants délégués par leurs pairs pour participer au jury provincial se sont réunis à l'hôtel Gault de Montréal. Ils arrivaient de Chelsea, Jonquière, Québec, Trois-Rivières et Montréal en compagnie de leurs parents et enseignants.

En haut : Maggy Apollon et les membres du jury, Jessika, William, Albert, Alexandra et Émilia.

À droite : Quatre membres du jury, lors de la visite du pavillon Lassonde de l'Université de Montréal.

Avant d'entamer les délibérations qui allaient leur permettre de décider quel projet allait remporter le prix, les membres du jury ont effectué des visites de certains projets finalistes. Pendant leurs délibérations, qui étaient animées par l'architecte Maggy Apollon, les enseignants et directeurs des écoles participantes ont fait le bilan de leur expérience et discuté de l'intégration du programme dans leur école et leur région.



« JE RÉALISE AUJOURD'HUI L'AMPLEUR ET TOUT LE POTENTIEL DE CE PROGRAMME. J'AIMERAIS ÉLARGIR MES CONNAISSANCES EN ARCHITECTURE POUR POUVOIR MIEUX PRÉPARER LES ENFANTS AUX ACTIVITÉS », COMMENTE **NATHALIE SIROIS**, ENSEIGNANTE À L'ÉCOLE ALTERNATIVE SAINT-SACREMENT À TROIS-RIVIÈRES.

L'ENSEIGNANTE **MÉLISANDE BACLE** VIENT DE PRENDRE LA RELÈVE À L'ÉCOLE DU GRAND-BOISÉ, À CHELSEA. LES REMPLACEMENTS SONT FRÉQUENTS, ET LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES ET LES FAÇONS DE FAIRE PAS TOUJOURS ÉVIDENTS. VOILÀ UNE PROBLÉMATIQUE QUI DEVRAIT ÊTRE RÉSOUE PAR LA MISE EN LIGNE, SUR LE SITE DU PROGRAMME, DE LA « ZONE DES PROFS » OÙ ENSEIGNANTS ET DIRECTEURS POURRONT BÉNÉFICIER D'UN GUIDE PÉDAGOGIQUE ET CONSULTER LES « JOURNAUX DE BORD » DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DE LA DIRECTION DE CHAQUE ÉCOLE IMPLIQUÉE DANS LE PROJET.

« L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE EST L'UN DES SUJETS QUI ONT LE PLUS MARQUÉ LES ENFANTS ET C'EST DORÉNAVANT CE QU'ILS RECHERCHENT AVANT TOUT DANS UN BÂTIMENT », AFFIRME **MICHEL RIVEST** DE L'ÉCOLE NOUVELLE-QUÉBES À OUTREMONT.

SELON **CHANTAL GERMAIN**, ENSEIGNANTE À L'ÉCOLE SAINT-ROCH DE QUÉBEC : « LA VISITE DES ENFANTS DANS LES BUREAUX D'ARCHITECTES LEUR A FAIT DÉCOUVRIR QUE L'ARCHITECTURE EST UN ACTE COLLECTIF. CETTE ACTIVITÉ LES A OUVERTS À D'AUTRES MÉTIERS ET PROFESSIONS. » ELLE SOUTIEN ÉGALEMENT QUE LE CHOIX DES ENFANTS PERMET UNE INTÉGRATION STIMULANTE DE L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS ÉCRIT ET ORAL COMME DE BIEN D'AUTRES MATIÈRES, CE QUI L'INCITE À VOULOIR EN EXPLOITER TOUT LE POTENTIEL.

CLAUDE GAUDREAU, DIRECTRICE DE L'ÉCOLE MARGUERITE-BELLEY À JONQUIÈRE, SOULIGNE L'INTÉRÊT DE FAIRE VIVRE CETTE EXPÉRIENCE À UN PLUS GRAND NOMBRE D'ÉLÈVES : « LES VISITES DE LIEUX SONT TRÈS ENRICHISSANTES ET PROFITENT À L'ENSEMBLE DE LA CLASSE. IL POURRAIT Y EN AVOIR D'AVANTAGE ! »

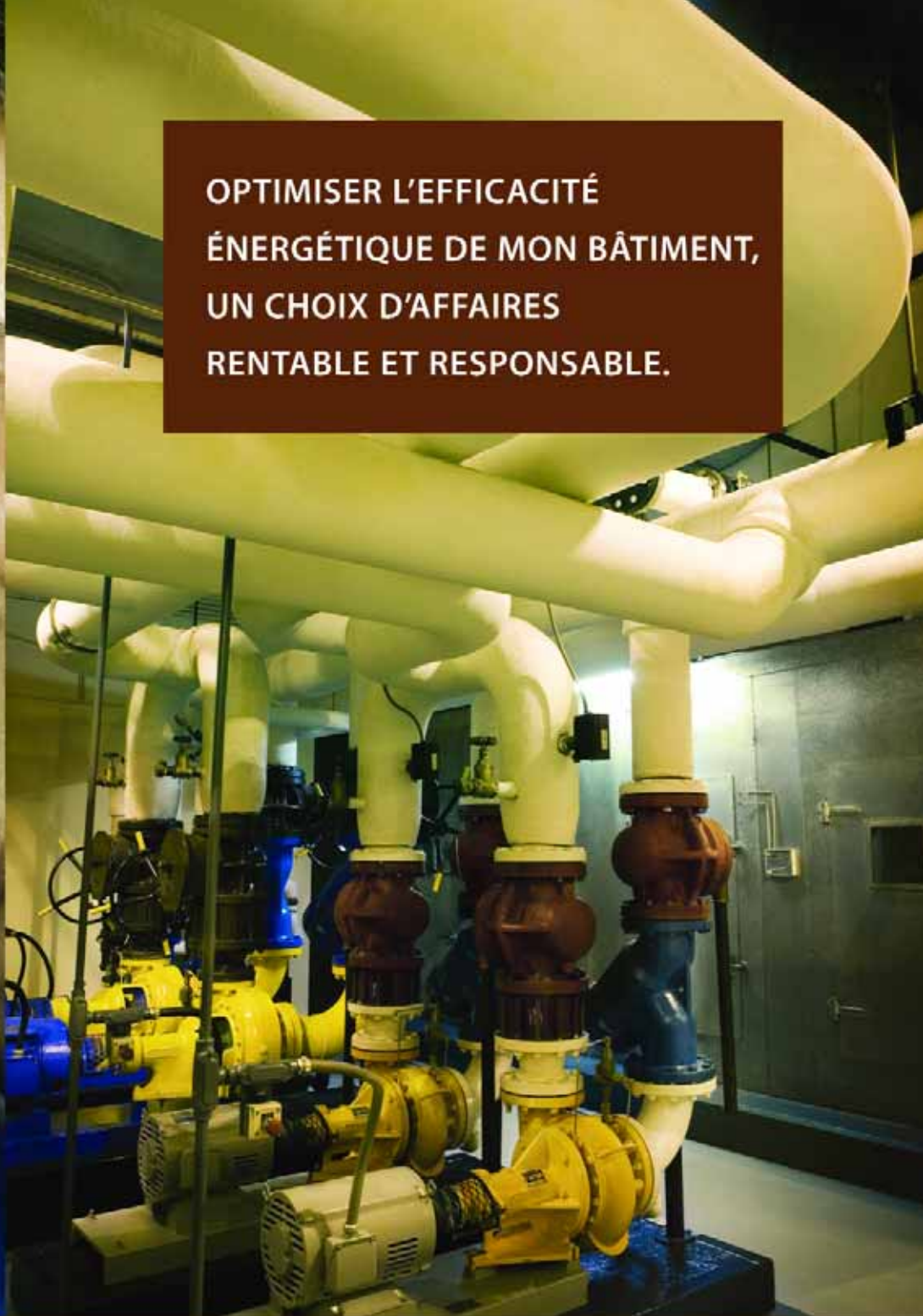


Ci-dessus : les enseignants et directeurs des écoles.

La journée du jury provincial du Choix des enfants s'est conclue par un agréable dîner en compagnie d'un important partenaire du programme, TD Meloche Monnex.

Ci-contre : les enfants, en compagnie de l'architecte Maggy Apollon et des partenaires du programme, Marie Cacchione et Serge Godbout, de TD Meloche Monnex.





OPTIMISER L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE DE MON BÂTIMENT,
UN CHOIX D'AFFAIRES
RENTABLE ET RESPONSABLE.

Profitez du programme Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments* pour améliorer notamment l'éclairage, le chauffage ou la climatisation de votre bâtiment. Vous réaliserez ainsi d'importantes économies d'énergie et contribuerez au bien-être collectif.

Obtenez
un appui financier
pouvant atteindre
500 000 \$
par projet.



MIEUX
CONSOMMER

POUR MIEUX PERFORMER

www.hydroquebec.com/affaires



* Certaines conditions s'appliquent.

Montréal, le 8 mai 2007
M. André Bourassa
Président de l'Ordre des architectes du Québec

Monsieur,

L'annonce qu'a faite ce matin la ministre Line Beauchamp d'annuler la vente prochaine des terrains situés sur les flancs du mont Orford ainsi que l'appel d'offres pour réaliser un projet de 750 condos et résidences susceptibles d'être privatisés en vertu de la loi 23 est une nouvelle réjouissante, quoique cette loi continue de laisser planer le risque que des élus locaux ne se fassent à nouveau les champions d'un autre grandiose projet de condos.

Dans un communiqué de ce matin, la Coalition SOS Mont-Orford « félicite tous les citoyens qui se sont soulevés devant cette saga que ce soit par la signature de la pétition, par leur présence aux nombreuses manifestations ou par leur prise de position dans les médias ».

Personnellement, je ne peux que regretter que la seule intervention de l'Ordre des architectes du Québec dans les médias ait été l'article que vous avez cosigné dans les pages de *La Presse* du 4 mai 2006.

Après avoir pris connaissance de votre intervention, je vous avais adressé, le 6 mai 2006, une lettre que je souhaite aujourd'hui rendre publique à l'ensemble de la confrérie. Malgré les heureux développements récents, je crois que son contenu reste tout à fait pertinent et d'actualité.

Montréal, le 6 mai 2006
MM. André Bourassa et Yves Gosselin
Présidents de l'Ordre des architectes du Québec et de l'Institut royal d'architecture du Canada

Messieurs les présidents et chers confrères,

Il y plus d'un mois, je vous ai écrit dans l'espoir que vous afficheriez votre appui aux milliers de citoyens et nombreux groupes qui s'opposent à la mise aux enchères d'un élément précieux du patrimoine québécois, le mont Orford. Compte tenu du fait que la protection du public fait partie essentielle du mandat de notre corporation professionnelle, il me semblait crucial que ses représentants se prononcent contre un geste particulièrement répréhensible, voire illégal, comme celui que le gouvernement du Québec entend poser à cet égard.

Je ne m'attendais pas à ce que vous soyez nécessairement parmi les 12 000 manifestants à Montréal le Jour de la Terre. Toutefois, c'est une déception profonde que j'ai éprouvée en lisant vos propos parus dans *La Presse* du 4 mai dernier, vantant les mérites d'un projet que l'on pourrait envisager sur les flancs de la montagne : « un projet dans lequel les matériaux seraient choisis en fonction d'une intégration exemplaire au site ». Vraiment ! Vous croyez sincèrement que ceux qui s'opposent au détournement d'un parc national seraient rassurés par un projet qui respecte les critères de Design énergétiquement et écologiquement corrects ? Vous croyez aussi que c'est une simple question de style voulant que l'on remplace les « condos à l'ancienne des Cantons de l'Est » par un projet de « condos chéris » qui répondrait selon vous à de nombreux objectifs « plus compatibles qu'on veut généralement le croire » ? Parler en ces termes, c'est éviter l'essentiel du débat.

Ce ne serait pas la première fois qu'un promoteur ou qu'un gouvernement songerait à invoquer les qualités architecturales d'un projet pour justifier la destruction éhontée d'un édifice patrimonial, d'une église, d'un vieux couvent ou même de tout un quartier ayant pour effet de forcer l'expulsion de ses habitants.

Il faut comprendre que ceux qui s'opposent à la privatisation d'une partie significative d'un parc national et à la transformation de ses versants en village récréo-touristique ne seraient aucunement soulagés par l'attribution éventuelle d'un prix d'excellence aux auteurs du projet. Ils tiennent surtout à préserver un magnifique site naturel et monumental, sans entraves et accessible à tous, y compris aux générations futures. Il existe certainement un rôle pour les architectes dans l'aménagement de nos territoires, plus particulièrement dans la construction d'un environnement sain et enrichissant, toutefois, face à des gestes insensés, la plus grande contribution réside dans la puissante riposte d'un NON.

Veuillez agréer, chers confrères, mes salutations cordiales.

Joseph Baker
Ancien président de l'Ordre des architectes du Québec
Fellow de l'Institut royal d'architecture du Canada

DU CAFÉ ET DES LETTRES

DANS L'ATMOSPHÈRE INTIME
QUE LUI PROCURENT
LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX
DE LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE,
LE CAFÉ DES LETTRES PROPOSE
UN DESIGN SIMPLE ET NOVATEUR.

La volonté d'aménager un café bistro dans la Grande Bibliothèque est antérieure à l'ouverture de l'institution en 2005. Après la soumission d'esquisses et une analyse acoustique du site, la création d'un café ouvert et non cloisonné respectant l'intégrité de cet espace grandiose et monumental s'est avérée quasiment impossible. Les caractéristiques du grand hall étant par ailleurs plus propices à une vocation d'aire d'exposition, le choix du hall secondaire, situé sur l'axe est-ouest, a rapidement été proposé par la firme Menkès, Shooner, Dagenais, LeTourneux, architectes.



La configuration du plafond ainsi que la largeur plus modeste du hall Savoie-Berri ont permis un meilleur contrôle acoustique et des contraintes de cloisonnement moins grandes. Il en résulte un espace « ouvert », sans cloisons fermées, qui préserve l'intégrité du langage fluide et épuré de l'édifice. Des éléments structuraux et ponctuels définissent l'espace du café. Ainsi, l'axe formé par les colonnes au centre de l'espace délimite un axe de circulation d'un côté, et la zone du café de l'autre. D'autre part, trois parois de verre fixées aux poutres de béton ainsi que des parois acoustiques auto-portantes appelées « totems-écrans » contribuent également à circonscrire la zone du café. Enfin, trois chambres de bois pleine hauteur ont été ajoutées au mur de bois pleine hauteur existants, à proximité de l'entrée de l'auditorium adjacent.

Aménagé tout près de la grande salle d'exposition et de l'auditorium, le Café des lettres, élégant et contemporain, s'intègre harmonieusement à son environnement. Fruit d'une intervention discrète, respectueuse du caractère sobre et épuré du bâtiment et de ses matériaux, le café présente un caractère formel souligné par un choix judicieux de mobilier et des matériaux sobres, en continuité avec l'esthétique formelle des éléments architecturaux existants.

Situé au cœur du Quartier latin, à quelques pas de la rue Saint-Denis et du campus de l'UQAM, le Café des lettres offre une table d'hôte et un menu simple et savoureux. L'endroit est déjà fréquenté par de nombreux habitués de la Grande Bibliothèque – où l'on reçoit en moyenne 10 000 visiteurs par jour – et par les travailleurs du centre-ville, qui apprécient de pouvoir s'y rendre sans avoir à affronter les caprices du temps puisque l'institution a un accès direct à la station de métro Berri-UQAM.

Et le café s'agrandit déjà ! En effet, dans une volonté de satisfaire toutes les catégories de clientèle, on ajoutera d'ici peu 35 nouvelles places assises pour le libre service.



ÊTRE ARCHI BIEN

Le premier livre d'une collection qui vous emmène à travers l'Europe et vous aide à choisir un séjour de qualité, avec des critères hors du commun : la rencontre de l'architecture et du design, avec la qualité de l'accueil, de la table, et le souci du bien être.

Plus qu'un répertoire de lieux de rêve, c'est une réflexion sur une nouvelle conception de l'hôtellerie : comment l'architecture peut cadrer le paysage, quels détails architecturaux et quels matériaux nous procurent des sensations inoubliables.

Photographie : Serge Brison • Texte : Pierre Loze

69,95 \$
ISBN 2-930451-03-3

PRISME EDITIONS

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF

ADL
AGENCE DU LIVRE

2205, rue Parthenais, Montréal (Québec) H2K 3T3
514 525-4442 • Sans frais : 1 800 597-3116
Télec. : 514 525-4443 • commandes@adl.qc.ca
• www.adl.qc.ca



DE COMPLAISANCE ET DE COMPROMISSION

COMMENT ET DANS QUELLES CONDITIONS UN ARCHITECTE PEUT-IL SCELLER ET SIGNER LES PLANS D'UN TIERS ?

LE SYNDIC DE L'ORDRE NOUS AIDE À Y VOIR CLAIR.

Récemment, quelqu'un nous demandait s'il était possible pour un architecte d'accepter un mandat de vérification de conformité des plans et devis (édifice public) préparés par un tiers, d'y apporter des modifications et de les approuver de son sceau et de sa signature. Enfin, cette personne demandait s'il y a des précautions à prendre avant d'accepter un tel mandat.

En ce qui concerne l'acceptation d'un mandat de vérification de conformité, l'article 3.04.01 du règlement concernant le Code de déontologie précise ce qui suit :

« L'architecte doit identifier de sa signature et de son sceau tous plans, devis et cahiers de charge préliminaires et d'exécution, rapports de surveillance des travaux, certificats de paiement, ordres de changement, certificats de fin des travaux et rapports d'expertise *préparés pour des travaux d'architecture par lui-même ou sous sa direction et surveillance immédiates.* »

À la lecture de cet article, l'architecte doit donc comprendre qu'il n'est pas en mesure de sceller et de signer des plans préparés par un tiers qui n'était pas sous sa direction et surveillance. Cet architecte ne peut donc pas accepter un tel mandat de vérification de conformité des plans et devis d'un projet même s'il apporte des modifications à ceux-ci.

Cette première partie de la question oblige à apporter une précision concernant le tiers qui a préparé ces plans et devis. Si ce dernier n'est pas membre de l'Ordre, l'architecte ne peut, *en aucun cas*, apposer son sceau et sa signature sur ces documents. S'il le fait, il commet une infraction à l'article 4.02.01a) du règlement du Code de déontologie. Cet article stipule qu'est dérogatoire à la dignité de la profession le fait pour un architecte « d'apposer son sceau et sa signature sur des plans, devis ou tout autre document relatif à l'exercice de sa profession lorsqu'ils n'ont pas été préparés dans son bureau, soit par lui-même ou sous sa direction et sa surveillance immédiates ».

En revanche, si la tierce personne est un architecte, certains articles du règlement concernant le Code de déontologie permettent à l'architecte de prendre la relève d'un autre architecte et, le cas échéant, de procéder à la vérification d'un projet fait par un confrère. Ainsi, l'article 4.03.05 du Code stipule que l'architecte « ne doit ni solliciter, ni accepter un mandat s'il sait ou a raison de croire que ce client a retenu aux mêmes fins les services d'un confrère. Toutefois, si le client l'avise par écrit que le mandat de son confrère a pris fin, il peut accepter le mandat, après avoir informé, par écrit, son confrère de son intention ».

Sur la base de cet article, un architecte peut donc accepter un mandat de vérification de conformité des plans et devis d'un projet, y apporter des modifications et y apposer son sceau et sa signature. Il ne s'agit cependant pas, ici, d'approuver par le sceau et la signature des plans et devis faits par un confrère. Il est important de comprendre que la responsabilité de l'architecte qui scelle et signe des plans est complète. L'article 3.02.04 précise que « l'architecte ne doit pas refuser



d'appeler un confrère en consultation si son client le lui demande ». C'est dire qu'un architecte peut vérifier le travail d'un confrère en tout ou en partie et l'approuver, le commenter ou le modifier en engageant sa responsabilité. Mais attention ! Cet article ne s'appliquera pas à un client qui demande à un architecte de vérifier des plans et devis préparés par une tierce personne non architecte. Dans un tel cas, l'architecte doit informer son client que les services qu'il peut rendre en conformité avec les codes et règlements sont des services de préparation de plans et devis et non des services de vérification et d'approbation.

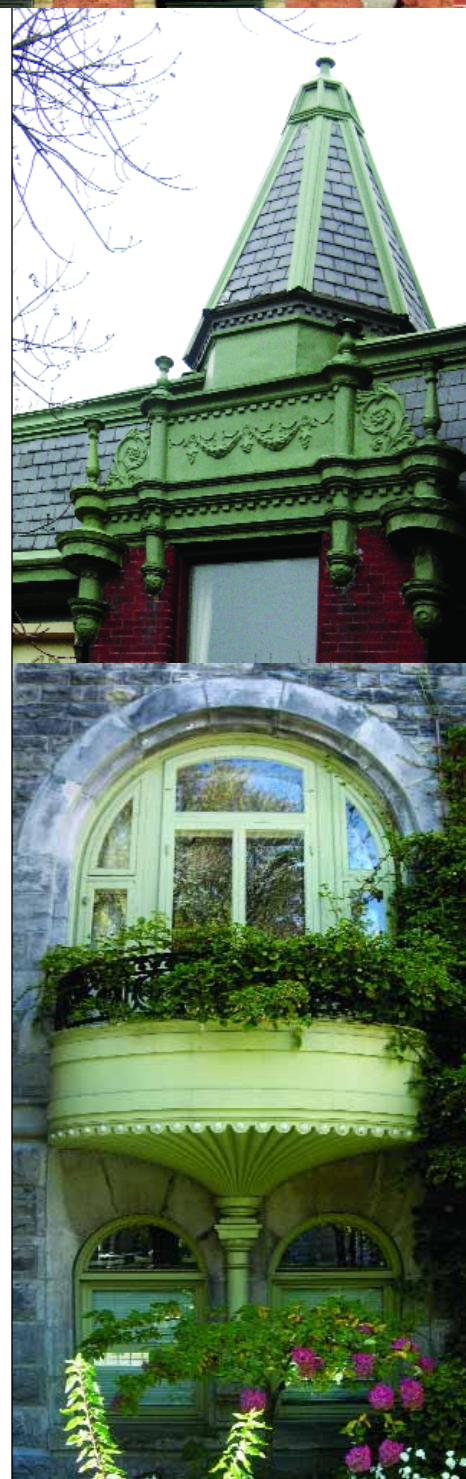
Signalons un autre point important : les explications précédentes s'appliquent autant aux projets entrant dans le champ d'exercice exclusif de la profession d'architecte décrit par la *Loi sur les architectes* (voir l'article 16) qu'aux projets non couverts par cette loi. Par conséquent, la notion d'« édifice public » n'a pas d'importance. Dès qu'un tiers n'est pas architecte, ce n'est pas possible.

En ce qui concerne la notion d'« édifice public » et la *Loi sur les architectes*, il est important de savoir que cette notion n'existe plus depuis la refonte de ladite loi, sanctionnée le 5 décembre 2000. Il est donc important de ne plus utiliser cette notion lorsqu'il est question de l'exercice exclusif de l'architecte tel que le définit la loi.

Venons-en à la deuxième partie de la question sur les mesures à prendre avant d'accepter un mandat de ce genre. Il faut s'abstenir de procéder à la vérification et à la modification de plans et devis préparés par un tiers non-architecte à moins de reprendre le projet du début en convenant d'une entente claire directement avec le client. Dans le cas où la tierce personne est un architecte, l'architecte désirant compléter le projet de son confrère doit, au préalable, se conformer aux articles 4.03.05 et 3.05.08 du Code de déontologie. Ce dernier article stipule que « l'architecte doit conclure toute entente concernant ses services professionnels relevant de son champ d'exercice exclusif directement avec le maître de l'ouvrage ».

Il est important de préciser que la situation décrite plus haut ressemble à une demande de « sceau de complaisance ». Lorsque c'est le cas, l'architecte doit dénoncer cette pratique à l'Ordre, car les articles 2.02 et 4.02.01h) du Code de déontologie précisent respectivement que l'architecte « doit appuyer toute mesure susceptible d'améliorer la qualité des services professionnels dans le domaine où il exerce » et qu'« est dérogatoire à la dignité de la profession, le fait pour un architecte de participer ou de contribuer à l'exercice illégal de sa profession ».

L'Ordre considère dans ce règlement qu'un architecte qui tait l'existence d'un exercice illégal y contribue. Il importe de préciser que le droit pour les architectes à l'exercice exclusif de la profession dans les sphères précisées par la *Loi sur les architectes*, ne constituent pas un privilège, mais bien un droit basé sur une compétence établie par le législateur pour exercer dans ce champ de pratique afin d'assurer la protection du public.



L'AÉROGARE DE KUUJJUAQ

UN BÂTIMENT VERT AU PAYS DES GLACES

LE 10 AVRIL DERNIER, LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES MARDIS VERTS DE L'HIVER 2007 TRAITAIT D'UN BEL EXEMPLE D'ARCHITECTURE ÉCOLOGIQUE DANS UN CONTEXTE TRÈS EXIGEANT.

LE PROJET DE L'AÉROGARE DE KUUJJUAQ ÉTAIT PRÉSENTÉ PAR ALAIN FOURNIER, ARCHITECTE DE LA FIRME FOURNIER GERSOVITZ MOSS ET ASSOCIÉS, JEAN-FRANÇOIS FORTIN, ARCHITECTE CONSULTANT, AVEC LA PARTICIPATION D'AUDREY MONTY DE LA FIRME AEDIFICA. À LA DEMANDE DU CLIENT, TRANSPORTS CANADA, ET DU GESTIONNAIRE DE PROJET, TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA, LE PROJET DOIT ATTEINDRE LE NIVEAU DE CERTIFICATION ARGENT DE LA NORME LEED.

Mardi
verts



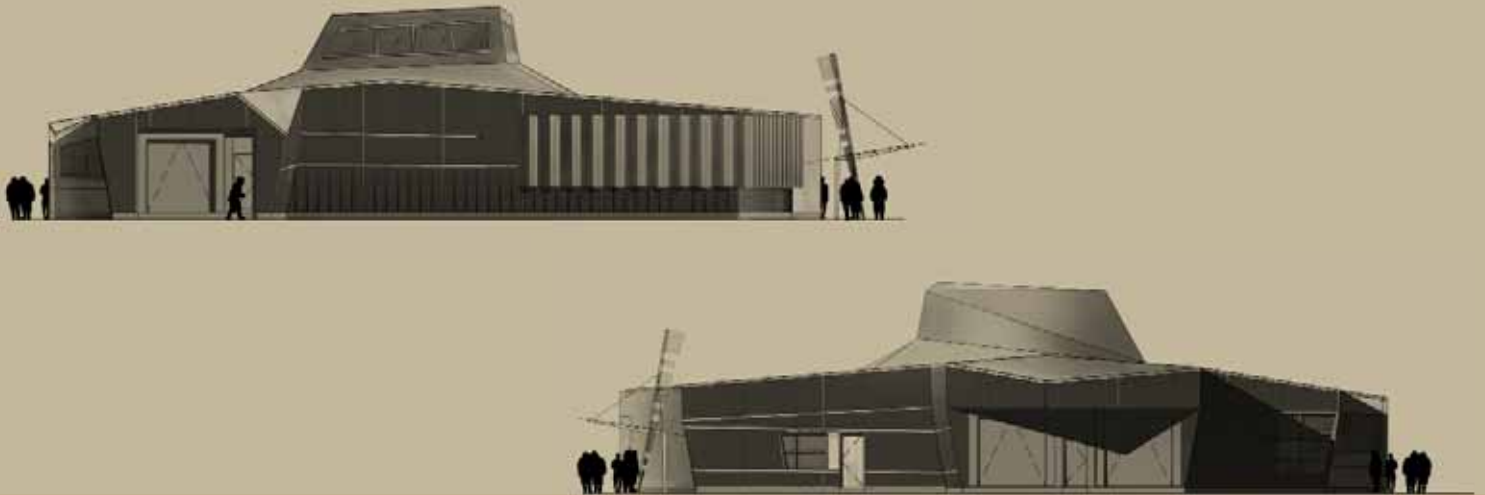
Les architectes sont des spécialistes du Grand Nord et ont réalisé de nombreux projets dans cette région. Alain Fournier a donc profité de cette conférence pour présenter la région, ses habitants et la culture inuite, ce qui a aussi permis de démontrer à l'auditoire à quel point le contexte géographique et social de ce projet est particulier et riche. Bien sûr, les conditions climatiques sont extrêmes et forcent les architectes à apporter un soin particulier à la volumétrie des bâtiments et aux détails d'enveloppe. Mais au-delà de ces considérations, ils doivent aussi tenir compte du message culturel que le bâtiment doit porter. L'identification de la population à une architecture réalisée par des architectes « du sud » est un enjeu important dans la conception et requiert une connaissance approfondie de la population inuite et de sa culture.

Alain Fournier a fait valoir le côté inventif et débrouillard des Inuits en montrant des photos de leurs principales inventions, comme le kayak et l'igloo, mais aussi d'objets traditionnels intégrant des matériaux modernes détournés de leur fonction première. Les panneaux de polyéthylène haute densité, par exemple, sont devenus un matériau très recherché pour les patins des qamutiks, les traîneaux à chiens traditionnels. Il est donc très particulier de parler d'architecture écologique dans un milieu où les ressources sont limitées et où les gens sont habitués à recycler, à récupérer et à transformer ainsi qu'à concevoir des objets adaptés aux conditions climatiques.

Ainsi, lorsque la conception LEED requiert que la consommation énergétique du bâtiment soit performante, les architectes peuvent affirmer qu'elle le sera *de facto*, car la conception de l'enveloppe du bâtiment est réalisée avec soin, avec une résistance thermique accrue, une étanchéité supérieure et des sas chaud-froid qui limitent les déperditions de chaleur.

Les architectes ont cependant tenu à augmenter le niveau de performance énergétique du bâtiment en intégrant des dispositifs novateurs de création d'énergie renouvelable. Un mur solaire photovoltaïque – en fait une double paroi composée de panneaux solaires placés devant le revêtement extérieur du bâtiment de façon à créer une cavité d'air – est utilisé non seulement pour alimenter le bâtiment en électricité, mais aussi pour préchauffer l'air extérieur avant son entrée. En effet, les cellules photovoltaïques produisent de la chaleur en fonctionnant. Cette chaleur est récupérée grâce aux prises d'air neuf placées dans la cavité d'air.

Un autre aspect du programme de certification LEED a dû être adapté aux conditions locales, celui du recyclage des déchets de construction. En effet, le programme LEED exige que les déchets de chantier soient triés et recyclés, et demande que l'on effectue un suivi par volume ou par pesée des déchets de construction. Or, à Kuujuaq, les déchets de construction ne sont pas considérés comme des déchets, mais plutôt comme une matière première et sont acheminés vers ce que la population appelle le « Canadian Tire » de l'endroit, la décharge... qui tient lieu d'entrepôt temporaire de matériaux. Ainsi, dès le début du chantier, les déchets de construction ont été



Un soin particulier a aussi été apporté à la conception de l'éclairage intérieur. Les architectes ont maximisé l'apport de lumière naturelle par la création d'un puits central qui dicte la forme symbolique de l'édifice évoquant le kayak traditionnel. Ce puits de lumière permet aussi de tenir compte de l'angle d'incidence du soleil, qui est très bas et aveuglant en hiver, tout en évitant les problèmes d'éblouissement.

La question de la consommation d'énergie a fait l'objet d'analyses particulières et de nombreuses simulations énergétiques pour évaluer les différentes stratégies possibles. Dans le Grand Nord, la production d'énergie se fait surtout à partir de mazout, ce qui rend les coûts de chauffage très élevés. Or, les stratégies d'éclairage naturel et de toiture n'emmagasinant pas la chaleur (afin de répondre aux exigences du crédit sur la création d'îlots de chaleur) peuvent augmenter les frais de chauffage du bâtiment. Pour l'aérogare, les architectes ont choisi d'utiliser un toit qui ne contribue pas à la création d'îlots de chaleur afin d'éviter l'utilisation de la climatisation en été, et ce, même si les simulations énergétiques montraient que l'on devrait augmenter le chauffage pour compenser. Les architectes ont plutôt considéré le portrait d'ensemble : au bout du compte, la consommation globale du bâtiment sera réduite de 40 % grâce à l'ensemble des stratégies utilisées. Il s'avère donc nécessaire de trouver un équilibre entre les exigences LEED et la réalité du milieu dans lequel on construit.

entrepasés en tas et photographiés par l'entrepreneur avant que les gens ne viennent les chercher. En 24 heures, toute trace de déchets avait disparu, preuve que le « recyclage » fonctionne exceptionnellement bien. Il faudra cependant demander au Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa) une interprétation pour faire reconnaître ce crédit.

Une autre particularité du Grand Nord est la présence du pergélisol. La construction doit tenir compte de ce phénomène qui, avec le réchauffement planétaire, donne du fil à retordre aux architectes. Il est en effet nécessaire de trouver un moyen de conserver le sol gelé et de minimiser les gels et dégels. Pour l'aérogare, le choix d'un thermosiphon au CO₂ s'est avéré la meilleure solution. Il s'agit d'un réseau de conduits souterrains qui permet de récupérer la chaleur du sol générée par le bâtiment et de l'évacuer à l'extérieur par des conduits exposés. Les architectes ont décidé de tirer profit de ces conduits exposés pour créer une forme sculpturale vibrante tout le long de la façade principale.

Les architectes ce projet nordique toujours en chantier ont souligné les efforts entrepris pour adapter le programme LEED aux conditions du Grand Nord. La certification du projet permettra certainement une meilleure adaptation de cet outil de conception à des contextes canadiens particuliers.

VISEZ VERT

OU L'ART DE CIBLER LA SAINTE GESTION ENVIRONNEMENTALE

La conférence des Mardis verts du 13 mars dernier avait pour thème le programme environnemental Visez vert de l'Association des gestionnaires et propriétaires d'immeubles BOMA. Cette conférence s'est déroulée en trois volets. D'abord, l'ingénieur André Chalifour, agent de certification Visez vert pour BOMA, a présenté le programme. Ensuite, Pierre Saucier, gestionnaire d'immeubles de LSR Immobilier inc., a parlé d'un exemple concret, la tour Banque Nationale à Montréal, dont son entreprise a la responsabilité pendant 30 ans. Finalement, l'architecte Lyse Tremblay a donné des exemples concrets de stratégies architecturales qui peuvent être mises en place pour atteindre les critères de ce programme de certification.

LE PROGRAMME VISEZ VERT

Visez vert est un programme de certification environnementale volontaire développé par BOMA BC, parrainé par BOMA Canada et offert par BOMA Québec et l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers (AGPI). Le programme peut s'appliquer à tous les immeubles commerciaux et institutionnels existants. Les objectifs de Visez vert sont de reconnaître les pratiques de saine gestion environnementale des propriétaires et gestionnaires d'immeubles ainsi que d'encourager et de guider ceux qui n'en sont qu'au début de leur démarche, mais qui sont intéressés à prendre de tels engagements dans leur gestion. À cette fin, les plans d'action qui ne sont pas réalisés sont tout de même pris en compte lors de l'évaluation du bâtiment.

André Chalifour a présenté les 10 critères selon lesquels les bâtiments sont évalués. Ces critères touchent cinq secteurs de l'immobilier commercial ayant un impact sur l'environnement :

Section 1 RESSOURCES

- 1 | Réduction de la consommation d'énergie
- 2 | Réduction de la consommation d'eau potable

Section 2 DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET RECYCLAGE

- 3 | Gestion des déchets de construction
- 4 | Recyclage

Section 3 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

- 5 | Gestion des produits dangereux
- 6 | Utilisation de matériaux sains et recyclés
- 7 | Gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone

Section 4 ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR

- 8 | Qualité de l'air intérieur
- 9 | Maintenance des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC)

Section 5 SENSIBILISATION DES OCCUPANTS

- 10 | Programme de communication

Chacun de ces 10 critères est défini en fonction des conditions minimales à respecter, des buts à atteindre, des éléments recherchés et est étayé par des exemples, des suggestions ou des illustrations.

Les étapes du processus de certification sont : la présentation d'un formulaire de demande, l'évaluation du bâtiment par des agents de certification indépendants et l'approbation par le conseil d'administration de BOMA Québec. La certification est valide pour trois ans. Au bout de cette période, le processus est renouvelé et les bâtiments sont réévalués en fonction du maintien des pratiques déjà mises en place et de la réalisation de celles qui avaient été projetées.

L'IMMEUBLE DE LA BANQUE NATIONALE À MONTRÉAL

La tour Banque Nationale, rue de La Gauchetière, à Montréal, est un exemple de bâtiment commercial en hauteur ayant obtenu une certification Visez vert. Il s'agit d'un immeuble de 713 000 pieds carrés occupé par huit locataires et où environ 3500 personnes travaillent.

Dans ce cas, on cherchait par l'obtention de la certification Visez vert à améliorer les pratiques de gestion de l'immeuble et à fidéliser les locataires grâce à un environnement plus sain.

Mardi
verts

La mise en œuvre de la certification s'est déroulée en deux étapes. D'abord, les objectifs du gestionnaire quant à l'exploitation du bâtiment (y compris les systèmes mécaniques, l'architecture, l'entretien, les ascenseurs, les communications) ont été définis. Ensuite, la participation des locataires a été sollicitée, notamment pour les aménagements des bureaux et les « 3R » (réutilisation, récupération, recyclage).

Le projet de certification s'est avéré un succès. Par contre, dans sa présentation, Pierre Saucier a mis en évidence le défi que représente l'intégration de pratiques environnementales distinctes pour différents locataires. Il a également souligné l'importance qui doit être accordée à la communication entre le gestionnaire de l'immeuble et les locataires, car l'implication de ces derniers est cruciale.

Des pistes de solution permettant de faciliter le processus dans des bâtiments d'une telle envergure ont aussi été proposées. Parmi ces stratégies figurent notamment l'intégration d'articles spécifiques dans le bail, la formation d'une coalition entre gestionnaire et propriétaire ou encore le développement de partenariats avec des entreprises de recyclage.

Un autre groupe de critères concerne les déchets de construction et le recyclage. Pour réduire au maximum les premiers, un tri à la source en vue de la récupération devrait être prévu. Pour réduire la quantité de matériaux utilisés, on peut penser à des cloisons démontables, à du béton exposé et à l'utilisation de composantes récupérées, qu'il s'agisse d'éléments d'ameublement ou de matériaux. Il est important de noter que dans un bâtiment de la superficie de la tour de la Banque Nationale, le recyclage requiert beaucoup d'espace pour l'entreposage et la cueillette. Il doit donc faire l'objet d'une bonne planification.

Le confort des occupants, et donc la qualité de l'air intérieur, est un aspect important de Visez vert. Les matériaux dangereux devraient donc être évités et, lorsque cela s'avère impossible, la fiche SIMDIT devrait au moins être fournie. Les polluants devraient aussi être contrôlés à la source, en cloisonnant l'espace pour les photocopies et en choisissant des matériaux sains, donc à faibles émissions de COV. Finalement, il ne faut pas oublier la gestion de la qualité de l'air pendant la construction en s'assurant par exemple que les conduits sont propres et protégés de la poussière, et les matériaux absorbants protégés de l'humidité.



LES STRATÉGIES ARCHITECTURALES POUR VISEZ VERT

Lyse Tremblay a présenté des stratégies architecturales qui peuvent être utilisées pour atteindre chacun des critères de Visez vert.

Pour réduire la consommation d'énergie, par exemple, on favorise l'utilisation d'appareils à faible consommation. Les aménagements intérieurs devraient être conçus de façon à permettre un maximum d'éclairage naturel, notamment en prévoyant des cloisons basses ou vitrées, ou encore en plaçant les bureaux autour des noyaux de services plutôt qu'à proximité des fenêtres. Pour réduire la consommation d'eau potable, les aménagements paysagers devraient favoriser les espèces nécessitant peu d'eau et on devrait équiper l'immeuble d'appareils sanitaires à faible consommation d'eau.

Le dernier mais non le moindre des critères de Visez vert est l'exigence de mettre en place un programme de communication. Les trois conférenciers s'entendaient pour dire que la façon dont ce critère est réalisé peut jouer un rôle crucial dans l'atteinte des objectifs de la certification. Pour toucher le plus grand nombre d'occupants, on peut utiliser des affiches portant sur les aspects écologiques des installations, mettre en place un site Internet comportant des informations sur les activités écologiques ou encore organiser des visites guidées.

Pour en savoir plus : http://www.bomagogreen.com/fr/index_f.html

LA TRANSPARENCE DÉMOCRATIQUE

**L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU PAYS DE GALLES,
INAUGURÉE EN MARS 2006 À CARDIFF,
REFLÈTE LA VALEUR DÉMOCRATIQUE
DE LA TRANSPARENCE TOUT EN ÉTABLISSANT
DE NOUVELLES NORMES EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.**

Le projet de l'agence de Richard Rogers, Rogers Stirk Harbour + Partners, réalisé avec les ingénieurs d'ARUP, un des plus grands bureaux d'études multidisciplinaires (www.arup.com), est situé dans le secteur portuaire de la ville de Cardiff et s'ouvre sur la baie du même nom. Les principaux objectifs du projet visent l'intégration des systèmes environnementaux en une architecture dans laquelle l'image de la transparence devient révélatrice de l'ouverture du nouveau Parlement envers ses commettants. Cette ouverture se matérialise par la transparence du bloc principal reposant sur un socle solide d'ardoise s'élevant de la rive pour accueillir les espaces publics du bâtiment.





Une toiture légère et ondoyante couvre les espaces intérieurs et extérieurs et forme une sorte « d'entonnoir » au-dessus de la Chambre des débats. Cette forme, qui est au cœur de l'approche bioclimatique du projet, possède deux fonctions : laisser entrer la lumière naturelle et ventiler la Chambre en contrebas.

De chaque côté de la Chambre, deux cours intérieures extrudées du socle d'ardoise, procurent de l'éclairage naturel à une série de salles de comités et de bureaux situées au rez-de-chaussée. Les espaces publics sont donc logés au-dessus des espaces officiels réservés aux délibérations, qui constituent le secteur sécurisé du bâtiment. L'espace principal d'accueil est entièrement affranchi de surfaces verticales, libérant les vues dans toutes les directions. Les dirigeants, qui souhaitent ce rapprochement à la fois physique et visuel de la population, ont aussi voulu s'assurer que l'espace serait utilisé de manière informelle par les citoyens.

La démarche de conception intégrée visait l'atteinte d'objectifs de réduction de la demande d'eau, d'énergie et de matériaux, et l'utilisation de technologies renouvelables pour combler les charges de chauffage et de refroidissement excédentaires, le cas échéant. Le projet propose donc une réinterprétation des notions d'intérieur et d'extérieur, l'exploitation massive de l'éclairage et de la ventilation naturels ainsi que l'usage de systèmes passifs de chauffage et de refroidissement.

INTÉRIEUR-EXTÉRIEUR

La toiture ondoyante de bois protège la boîte de verre et se poursuit en porte-à-faux à l'extérieur du bâtiment pour accueillir les piétons qui franchissent le parvis d'ardoise. Cette toiture impressionnante semble se poser sur le bâtiment avec une fluidité qui est accentuée par l'interruption des meneaux dans la partie haute de la façade. La simplicité de l'enveloppe de verre traduit bien la nature ambiguë de cet intérieur-extérieur qu'est l'espace public. Ce dernier est ventilé naturellement en été et chauffé par un plancher radiant en hiver. Seuls les espaces administratifs bénéficient d'un contrôle environnemental plus rigoureux.

Des simulations éoliennes réalisées en tunnel de vent par les ingénieurs d'ARUP au début de la conception du bâtiment ont permis de vérifier le niveau de confort des piétons à proximité de l'entrée afin de créer une transition naturelle entre l'intérieur et l'extérieur. L'artiste Danny Lane a profité de cette expertise en confort éolien pour réaliser l'œuvre intégrée à l'espace d'accueil, à proximité de l'entrée. Il s'agit d'un assemblage de plans de verre verticaux qui, tout en créant des interactions lumineuses fascinantes, protège les visiteurs des vents dominants du sud-ouest provenant de la baie de Cardiff. La nuit, l'éclairage de la toiture, en faisant disparaître la frontière entre intérieur et extérieur, semble inviter les citoyens au débat.



ÉCLAIRAGE NATUREL

Le « champignon » de bois qui couvre l'entonnoir crée un large espace circulaire au cœur du bâtiment. Dans l'espace public au-dessus, une couronne de verre souligne l'intersection de la base avec le plancher d'ardoise et laisse deviner la présence de la Chambre et des délibérations de l'assemblée en contrebas. La base de verre permet de laisser entrer une quantité non négligeable de lumière réfléchiée par la surface verticale de bois. En dessous, la Chambre des débats est définie par cette forme dramatique et éclairée naturellement par un oculus. Vu depuis la Chambre, le puits de lumière constitué par l'entonnoir traverse l'étage public avant d'atteindre le ciel. La lumière y est réfléchiée par une série de tubes coniques d'aluminium peints en blanc lustré et par un miroir conique placé au-dessus. Ce dernier permet de réfléchir la lumière solaire hivernale dans la Chambre. Ce cône de lumière peut être manuellement élevé ou surbaissé pour répondre aux besoins en éclairage de l'espace et réduire l'éblouissement en période critique. Cet ajustement permet en outre de répondre aux critères d'éclairage qu'exige la retransmission télévisée des débats de la Chambre. Dans les salles de comités, qui sont utilisées pour des projections multimédias ou des rencontres par transmission satellite, les puits de lumière peuvent être entièrement occultés pour obtenir le noir complet.

VENTILATION NATURELLE

La ventilation naturelle transversale et par effet de cheminée constitue le mode de fonctionnement mécanique par défaut dans la majeure partie du bâtiment. L'espace public du rez-de-chaussée est ventilé naturellement. Grâce à une intégration structurale et environnementale – par l'exposition de la masse thermique de la structure de béton –, il est possible de contrôler les fluctuations thermiques internes et d'éliminer virtuellement tout refroidissement mécanique dans les bureaux et autres espaces similaires. Dans ces espaces, l'air est introduit par le plancher et extrait par des ouvertures en toiture ou par des fenêtres ouvrantes. Un mode de ventilation hybride est cependant privilégié pour la Chambre des débats, les salles de comités ainsi que dans les galeries publiques lorsque les gains internes augmentent. De cette manière, la ventilation mécanique et le refroidissement ou le chauffage mécaniques peuvent être activés lorsque l'occupation augmente ou que la température doit être mieux contrôlée. Autrement, quand les conditions extérieures le permettent, une tour d'environ six mètres de haut constitue la source de ventilation naturelle de la Chambre. Cette tour est chapeauté par un cône qui rappelle les tours de séchage du houblon de l'architecture traditionnelle britannique. Ce cône effectue une rotation sur son axe horizontal selon la direction du vent pour générer une pression négative et assurer l'évacuation de l'air chaud et vicié. Ce système, développé par ARUP et déjà emblématique de plusieurs projets anglais récents dont le BedZED de Dunster et le Jubilee Campus de Hopkins, est à ce jour le plus ambitieux d'Europe.

CHAUFFAGE ET REFROIDISSEMENT

Les charges de chauffage et de refroidissement sont comblées en partie par un système d'échange de chaleur par géothermie à plus de 100 mètres de profondeur. Un système de génération de chaleur à la biomasse, ressource locale abondante, a été privilégié pour répondre aux périodes de pointe de la demande en chauffage, réduisant ainsi l'empreinte carbonique du projet.

La durée de vie du bâtiment, qui est principalement constitué de bois, d'ardoise et de pierre, est estimée à un siècle au moins. Tous les matériaux ont été choisis pour leur qualité, leur durabilité et leur facilité d'entretien afin d'atteindre cet objectif de durée de vie. De plus, 36 % des matériaux et services proviennent du Pays de Galles. Le bâtiment a obtenu la cote BREEAM « Excellent » pour l'inclusion de ses stratégies environnementales. Les ingénieurs du projet prévoient que l'introduction des systèmes environnementaux permettra de réduire les charges d'exploitation du bâtiment d'environ 30 à 50 % comparativement à un bâtiment conventionnel.

L'équipe de conception de l'Assemblée nationale du Pays de Galles a clairement démontré que l'intégration des considérations environnementales en amont du processus de design, dès l'étape de la programmation, peut se traduire de manière très novatrice dans un concept architectural fort défiant notre rapport à l'environnement. L'ambiguïté de la frontière physique et visuelle entre l'intérieur et l'extérieur a ici permis à l'architecture d'optimiser à la fois les échanges environnementaux et publics.

Rappelons que Richard Rogers a reçu le Pritzker Prize 2007 ainsi que la médaille 2007 de l'American Institute of Architects (AIA). De plus, le projet de l'Assemblée nationale du Pays de Galles a obtenu le Chicago Athenaeum International Award 2007.



SESSION AUTOMNE 2007

| SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DÉCEMBRE

TITRE DE L'ACTIVITÉ

LIEU | DATE

PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET GESTION DE PORTEFEUILLE	QUÉBEC	10 SEPTEMBRE
GESTION DE PROJETS – PLANIFICATION	QUÉBEC	11 SEPTEMBRE
	MONTRÉAL	13 SEPTEMBRE
GESTION DE PROJETS – EXÉCUTION	QUÉBEC	12 SEPTEMBRE
	MONTRÉAL	14 SEPTEMBRE
FORMATION SUR LE PATRIMOINE BÂTI	MONTRÉAL	19 SEPTEMBRE
ÉCLAIRAGE NATUREL : STRATÉGIES ET OUTILS D'AIDE AU DESIGN DURABLE	MONTRÉAL	21 SEPTEMBRE
ÉQUILIBRE THERMIQUE : STRATÉGIES ET OUTILS D'AIDE AU DESIGN DURABLE	MONTRÉAL	21 SEPTEMBRE
RÈGLEMENTATION DU BÂTIMENT	MONTRÉAL	20 SEPTEMBRE AU 22 NOVEMBRE
		MONTRÉAL 2 AU 30 NOVEMBRE
ÉVALUER ET MAÎTRISER LES RISQUES DE VOS PROJETS DE CONSTRUCTION	MONTRÉAL	26 SEPTEMBRE
LA CONCEPTION DES SYSTÈMES D'OCCULTATION SOLAIRE	QUÉBEC	28 SEPTEMBRE
CODE DE CONSTRUCTION – PARTIES 3 ET 10	ROUYN-NORANDA	26, 27 ET 28 SEPTEMBRE
L'ÉCOUTE COMME OUTIL ESSENTIEL DANS LA RELATION AVEC LE CLIENT	QUÉBEC	5 OCTOBRE
SANTÉ ET SÉCURITÉ GÉNÉRALE SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION	MONTRÉAL	16, 20, 30 OCTOBRE ET 6 NOVEMBRE
LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTE : LE CADRE JURIDIQUE	RÉGIONS CLASSE VIRTUELLE	19 OCTOBRE
LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTE : L'EXÉCUTION DES TRAVAUX	RÉGIONS CLASSE VIRTUELLE	19 OCTOBRE
PRÉVENTION ET RÈGLEMENTS DE CONFLITS DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION – PRÉALABLE AU VOLET 2 OU 3	QUÉBEC	24 OCTOBRE
LA NÉGOCIATION RAISONNÉE ET LE PARTNERING – VOLET 2	QUÉBEC	25 OCTOBRE
LA MÉDIATION ET L'ARBITRAGE	QUÉBEC	26 OCTOBRE
BÂTIMENTS VERTS : INTÉGRATION DES EXIGENCES AUX PLANS ET DEVIS	MONTRÉAL	2 NOVEMBRE
TENUE DE BUREAU – POLITIQUE ET PROCÉDURE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	QUÉBEC	9 NOVEMBRE
DIRIGEANTS ET EMPLOYÉS : POURQUOI ET COMMENT BÂTIR UNE RELATION PRODUCTIVE	MONTRÉAL	16 NOVEMBRE
RAPPORTS D'EXPERTISE EN ARCHITECTURE	MONTRÉAL	23 NOVEMBRE
PROCESSUS DE DESIGN INTÉGRÉ	QUÉBEC	27 NOVEMBRE
GESTION DE L'AMIANTE DANS LE BÂTIMENT	MONTRÉAL	3 DÉCEMBRE
RÉDACTION DE DEVIS	QUÉBEC	7 DÉCEMBRE

POUR S'INSCRIRE, VISITER LE WWW.OAQ.COM/FR/FORMATION_CONTINUE/INDEX.JSP



NÉO-RÉSIDENCES

L'univers domestique contemporain suscite un intérêt grandissant. Ce livre dresse un panorama de 33 maisons récentes parmi les plus novatrices, réalisées dans 15 pays par des architectes consacrés ou prometteurs. Le premier chapitre examine la relation entre architecture et paysage, le second regroupe des projets répondant à des demandes inhabituelles des clients, et le troisième aborde les nouveaux matériaux et les techniques d'économie d'énergie.

Maisons contemporaines
Volume 2
Raul A. Barreneche
Phaidon
240 pages

LA DAME DU E.1027

Eileen Gray est désormais considérée comme une designer dont le talent et l'originalité étaient remarquables. Après avoir excellé dans le difficile travail de la laque, elle s'intéressa à l'architecture dans le pur esprit du modernisme. Ce livre recense l'ensemble de son œuvre, meubles, décorations intérieures et réalisations architecturales.

Eileen Gray
Philippe Garner
Taschen
160 pages

EAU SOLIDE ET PIERRE LIQUIDE

Produit à un rythme de cinq milliards de mètres cubes par an, le béton est la substance la plus utilisée sur terre après l'eau. Cette « pierre liquide » est devenue le matériau de construction de prédilection des architectes et des ingénieurs qui l'apprécient non seulement pour sa versatilité et sa force, mais aussi pour son incroyable potentiel d'expression artistique.

Liquid Stone
New Architecture in Concrete
Sous la direction de Jean-Louis Cohen et G. Martin Moeller Jr.
Princeton Architectural Press
248 pages

DESSINE-MOI UNE ARCHITECTURE

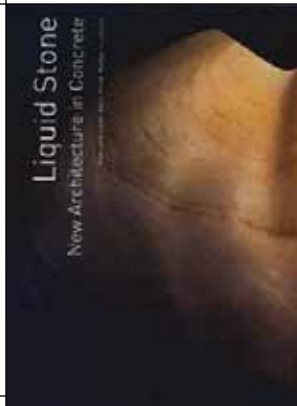
Que signifie la pratique de l'architecture aujourd'hui? L'architecture italienne existe-t-elle? Qu'est-ce qui la caractérise? À quelles valeurs et à quels objectifs vous référez-vous lorsque vous esquissez vos plans? Voilà les questions qui ont été posées aux architectes de 20 firmes italiennes d'avant-garde. Leurs réponses nous sont livrées avec, en parallèle, des éléments forts de leur travail.

Italy now?
Country Positions in Architecture
Sous la direction d'Alberto Alessi
Cornell AAP Publications
145 pages

LES ARCHITECTES DU ROYAUME

David Adjaye, Will Alsop, Edward Cullinan, Ellis Williams, Norman Foster, Nicholas Grimshaw, voilà quelques-uns des 15 architectes tendance du Royaume-Uni dont il est question dans cet ouvrage. Aux descriptions de leurs derniers projets s'ajoutent de courtes biographies et des informations pratiques et utiles.

Architecture in the United Kingdom
Philip Jodidio
Taschen
192 pages



NOUVEAUX MEMBRES

Les architectes suivants ont été inscrits au Tableau de l'Ordre

Le 1^{er} avril 2007	Bebawi, Rami Fortin, Lisa Marie Goldstein, Erica Lancôt, Manon
Le 2 mai 2007	Chelbi, Asma Aida Conway, Mallory Mae Desrochers, Natalie Faucher-Lamontagne, Karine Marcoux, Vincent Nazarova, Irina Salem, Jad

DÉMISSIONS

Le 31 décembre 2006	Lundholm, Michael Edward
Le 8 mars 2007	Macarios, Nabil
Le 16 mars 2007	Roberge, Hugues
Le 23 mars 2007	Falus, Peter Hall, Daniel
Le 30 mars 2007	Benoit, Hélène Rohan, Daniela
Le 31 mars 2007	Gauthier, Patrice
Le 1^{er} avril 2007	Béland, Marc D'Amours, Denyse Roux, Maurice Warren, Elisabeth
Le 2 avril 2007	De La Chevrotière, Jacques Poirier, Didier Prénoveau, Jean-Pierre Stikeman-Eberts, Elisabeth Vézina, Lucie
Le 3 avril 2007	Gill, Suzelle
Le 10 avril 2007	Côté, Richar Leman, Charles-André
Le 11 avril 2007	L'Espérance, Yves
Le 12 avril 2007	Lacombe, Manon
Le 19 avril 2007	Savard, Marie
Le 20 avril 2007	Majdan-Kaszynska, Jadwiga
Le 23 avril 2007	Nadolski, Andrej
Le 26 avril 2007	D'Argy, L. Yvon Desbiens, Jacques
Le 1^{er} mai 2007	Gingras, Roger
Le 2 mai 2007	Demers, Nicolas
Le 7 mai 2007	Hudon, Michel
Le 10 mai 2007	Côté, Louis

RADIATIONS

pour défaut de paiement de la cotisation professionnelle

Le 20 avril 2007	Simon, Prosper Prote
-------------------------	----------------------

RÉINSCRIPTIONS

Les architectes suivants ont été réinscrits au Tableau de l'Ordre

Le 16 mars 2007	Fortin, Gilles
Le 1^{er} avril 2007	Côté, Christian D. Lamarche, Jean Michel, Céline
Le 13 avril 2007	Houle, Louis Grosvenor, Timothy John
Le 30 avril 2007	Pépin, André
Le 2 mai 2007	Gauthier, Gilles Kamali, Bahram Viveiros, Mario Jorge

DÉCÈSNous avons appris avec regret le décès de deux de nos membres.
Toutes nos condoléances aux familles et aux amis.

Le 4 janvier 2007	Carrier, Louis
Le 3 février 2007	Plante, Louis

L'acier: Une force légendaire au service de l'avenir

Participez au 10^e anniversaire du
Prix d'Excellence de la construction en acier
de l'ICCA-Québec

Inscrivez-vous avant le 11 septembre.
Remettez le document final pour le 25 septembre.
Prenez part à la remise des prix le 1^{er} novembre.

Lauréat 2006: Salle de spectacles de Rimouski | photo: Dari S. Manganu architectes

cisc icca
INSTITUT CANADIEN DE LA CONSTRUCTION EN ACIER

quebec.cisc-icca.ca/excellence

LE SUPPLÉMENT N° 4 EST DISPONIBLE

Le Manuel canadien de pratique de l'architecture peut tout aussi bien vous aider à administrer votre bureau que vous fournir de l'information sur la pratique de l'architecture dans le cadre des accords de réciprocité. Pour que l'information demeure à jour, il vous faut commander le supplément n° 4 qui vient tout juste de paraître. Pour vous le procurer, il vous suffit de remplir et de nous retourner le bon de commande. Le Manuel canadien de pratique de l'architecture a été réalisé dans le cadre du programme national d'aide à la pratique de la profession d'architecte, en collaboration avec les ordres et associations professionnels du Canada et l'Institut royal d'architecture du Canada. Le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des architectes a également contribué financièrement à la réalisation de ce projet.

BON DE COMMANDE

COORDONNÉES

NOM

BUREAU

ADRESSE

VILLE (PROVINCE)

CODE POSTAL

DOCUMENTS

- SUPPLÉMENT N° 4 : 27,00 \$ + 3,77 \$ (TPS ET TVQ) = 30,77 \$ * FRANÇAIS ANGLAIS
- SUPPLÉMENT N° 3 : 27,00 \$ + 3,77 \$ (TPS ET TVQ) = 30,77 \$ *
- SUPPLÉMENT N° 2 : 27,00 \$ + 3,77 \$ (TPS ET TVQ) = 30,77 \$ *
- SUPPLÉMENT N° 1 : 21,00 \$ + 2,93 \$ (TPS ET TVQ) = 23,93 \$ **
- MANUEL (INCLUANT LES SUPPLÉMENTS N°S 1, 2, 3 ET 4) : 327,00 \$ + 45,62 \$ (TPS ET TVQ) = 372,62 \$ ***
- ENVOIS POSTAUX : AJOUTER 3,00 \$, TAXES COMPRISSES (*); 2,00 \$, TAXES COMPRISSES (**); 15,00 \$, TAXES COMPRISSES (***)

N.B. PRIX SUJETS À CHANGEMENT SANS PRÉAVIS

TPS #R107802969 TVQ #1006163269

PAIEMENT

- VISA MASTER CARD CHÈQUE MANDAT-POSTE LIBELLÉ AU NOM DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

NUMÉRO DE LA CARTE

DATE D'EXPIRATION

X

SIGNATURE

DATE

RETOURNER À

OAQ – MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE, À L'ATTENTION DE LISE PELLERIN 1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, MONTRÉAL, H3H 1R4
VEUILLEZ PRÉVOIR UN DÉLAI DE QUATRE À SIX SEMAINES POUR LA LIVRAISON.



Lauréat 2005

Trophées

Contech

Catégorie produit innovateur,
développement durable

O COV

La peinture à l'état pur

Investissez dans le revêtement durable

Conçue selon une formule zéro COV, Sico Ecosource™ réduit à zéro les émissions dommageables à la couche d'ozone et ne dégage aucune odeur inconfortable. Cette nouvelle peinture haute performance au latex 100% acrylique résiste aux cycles de gel et dégel et s'adapte parfaitement à vos plans ainsi qu'à vos normes en matière d'environnement. Le choix par excellence pour l'obtention de la certification de projet LEED.

SICO ECOSOURCE EST CERTIFIÉE GREEN SEAL



Solidité • Expérience • Excellence



La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est fière d'être le nouvel assureur du régime d'assurance de l'Ordre des architectes du Québec. Comptant près de 50 années de service auprès des associations, nous comprenons bien vos besoins en matière de protection financière, et nous avons les solutions d'assurance qu'il vous faut.

Nous offrons une large gamme de produits concurrentiels et abordables :

- Assurance-vie temporaire
- Assurance décès et mutilation accidentels
- Assurance invalidité de longue durée
- Assurance frais généraux
- Assurance-maladie complémentaire et dentaire
- Assurance-médicaments (obligatoire si vous n'êtes pas couvert par le régime de votre employeur ou de celui de votre conjoint)

Notre site Web des Services aux participants vous offre les services suivants :

- Présentation de certaines demandes de règlement de frais médicaux et dentaires par Internet
- Renseignements détaillés et faciles à lire sur vos réclamations en ce qui touche les frais médicaux et les frais dentaires
- Impression d'une carte-médicaments et d'une carte d'assistance-voyage personnalisées

Voyez par vous-même en vous rendant à l'adresse www.sunlife.ca/participant

L'édifice de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie situé au 1155, rue Metcalfe à Montréal, dont la construction a été achevée en 1933, a été bâti en trois étapes. L'édifice, de style néoclassique, contient plus de 43 000 tonnes de granit et, pendant de nombreuses années, il a été le plus imposant de tout l'empire britannique.

Pour accroître votre protection actuelle ou pour souscrire une nouvelle protection, communiquez avec Groupe Conseil SD au 1-800-565-2220.



GROUPE CONSEIL SD



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**

Financière 
Sun Life

*Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
est membre du groupe Financière Sun Life.*

ASSURANCES HABITATION et AUTO DE GROUPE pour les membres de l'Ordre des architectes du Québec

Pour une 2^e année,
une ristourne est versée aux membres de l'Ordre

100 000 \$[†]

Un programme plus profitable que jamais!

Votre **PROGRAMME DE RISTOURNE** se poursuit pour **UNE DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE**. Grâce aux excellents résultats de votre programme d'assurances habitation et auto, plus de 1 000 membres de l'Ordre, clients de TD Meloche Monnex, se partageront la somme de **100 000 \$**.

Obtenez votre part de la ristourne

En participant au programme d'assurance de TD Meloche Monnex*, vous obtenez votre part de la ristourne de 100 000 \$. En effet, vous profitez du maintien de la **réduction additionnelle de 7 % sur les tarifs de groupe** déjà consentis aux membres de l'Ordre.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui :

➤ 514 850 6175 ou 1 888 656 2324 TDMelocheMonnex.com/oaq

➤ Demandez une soumission!

Vous pourriez **GAGNER**
une **Mercedes-Benz R 350**!**



Le concours est en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.
Le tirage aura lieu le 4 février 2008.

Programme d'assurance recommandé par

TD Meloche Monnex, fière partenaire du

Prix
d'excellence
en architecture



Meloche Monnex

Assurance pour professionnels et diplômés

Une affinité pour le service

[†] La ristourne de 100 000 \$ est offerte au Québec seulement et s'effectuera entre le 12 novembre 2006 et le 11 novembre 2007.

* Nos tarifs de groupe en assurance auto ne sont pas disponibles à l'Île-du-Prince-Édouard. En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance auto n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan. Le programme d'assurances habitation et auto est souscrit par Sécurité Nationale compagnie d'assurance et distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. Meloche Monnex est une marque de commerce de Meloche Monnex inc. Toute interprétation de ce document se fera conformément aux conditions de la police.

** **Aucun achat requis.** Le concours est ouvert aux personnes admissibles résidant au Canada et ayant atteint l'âge de la majorité dans leur lieu de résidence. Certaines conditions et restrictions applicables. La valeur au détail approximative du prix est de 63 000 \$. Afin d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné au hasard devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues pendant la durée du concours. Pour plus de détails sur le concours, vous pouvez consulter les règlements sur TDMelocheMonnex.com.